

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU  
16/11/2017

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

N° E17000243 /31

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 15/11/2017, la lettre par laquelle Monsieur le Président de la Communauté de communes Monts Rance et Rougier demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Camarès ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2017 ;

Vu l'arrêté de délégation du 1er septembre 2017 du président du tribunal administratif de Toulouse ;

**DECIDE**


**ARTICLE 1** : Monsieur Michel BORIES est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté de communes Monts Rance et Rougier et à Monsieur Michel BORIES.

Fait à Toulouse, le 16/11/2017

Le magistrat délégué,

  
Cyril LUC  
